

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Claudine Bérubé	Numéro de permis 2019388	Date d'inspection Le 02 novembre 2021	
Nom de l'établissement Garderie Au Royaume En Chant T		Numéro de téléphone (506) 284-1017	
Adresse 5 rue Rue Des Sapins Kedgwick NB E8B 2B3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite effectuée à l'établissement en après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est maintenu lors de la visite.
- L'aire de jeux intérieurs offre une variété de jouet et jeu le tout est à la disposition des enfants.
- Pendant la visite, l'orientation des enfants se fait de façon positive et respectueuse.
- À mon arrivée, les enfants se préparent pour faire la sieste.
- Le groupe des après-classes s'amuse à l'extérieur.
- Les rapports d'incidents mineurs sont conformes aux Lois du service à la petite enfance.
- Discussion avec l'exploitante sur les rapports d'incidents mineurs et le terrain de jeu.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 novembre 2021

Date

original signé par
Claudine Bérubé

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 novembre 2021

Date